

COMMUNE DE MUTZENHOUSE
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Février 2016

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JUNG Audrey, JOST Bertrand, WINKEL Yannick

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LUX Patrick est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 16 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Démission de l'Adjoint BRION Christophe

Suite à la démission de M BRION Christophe, courrier du 29 janvier 2016 adressé à la Préfecture, Monsieur le Maire informe les conseillers que cette dernière a été acceptée par Monsieur le Sous-préfet de Saverne le 4 février 2016.

Monsieur le Maire remercie M BRION Christophe pour son travail et son investissement durant son mandat.

DCM 2016-01

DESIGNATION DU RANG DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-10,
M. le Maire rappelle qu'en cas de vacance de poste d'adjoint, s'il y a lieu, le conseil municipal peut décider de désigner un élu qui occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.
Le Conseil Municipal,

DECIDE que l'adjoint nouvellement élu, occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

Adopté par :

2 abstentions

9 pour

DCM 2016-02

ELECTION DE L'ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
M. le Maire rappelle que, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Élection du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 2

- suffrages exprimés : 9

- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

☐ M.GERBER Robert 9 voix

M **GERBER Robert** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint au maire et immédiatement installé.

SALLE POLYVALENTE ET CLUB HOUSE : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de location suivant à compter du 10 Février 2016 :

INSTAURE une caution de 600 € aux personnes extérieures à la Commune et 200 € pour les résidents de la commune

DECIDE de facturer la vaisselle manquante ou cassée

DECIDE de faire signer un contrat de location au locataire

CLUB - HOUSE Résidant Commune	Extérieur
Apéritif 100 €	150 €
Week-end 250 €	300 €
Associations locales 100 €	

Adoptée à l'unanimité

DCM 2016-04

TONTE GAZON ET TAILLES DES HAIES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,
Monsieur le Maire, présente au Conseil les différents devis concernant la tonte régulière du gazon avec ramassage de la coupe de mi-mars à mi-novembre, ainsi que la taille des haies et arbres

SARLU Pays de la ZORN 6 200,00 €

EDENIA 8 400,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération

CONFIE la tonte de gazon et ramassage de l'herbe, à savoir : 9 passages durant la saison 2016 ainsi que la taille des haies et des arbres à SARLU PAYS DE LA ZORN, Jardins Chris, 15 rue de la Carrière à 67270 MUTZENHOUSE, pour un montant de 6 200,00 €HT.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2016-05

EXTENSION DU RESEAU D'ALIMENTATION EAU POTABLE

Monsieur le Maire, informe le conseil que suite au permis n°067 12 15 E0002 attribué le 24 septembre 2015, la commune pourrait étendre le réseau d'alimentation en eau potable, de manière définitive par la pose d'une conduite PVC de diamètre 110 dans la rue du houblon. A cet effet, il présente un devis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de ne pas réaliser ces travaux

Pour les travaux d'extension : 4 voix, M WICKER-M GERBER – M JOST – MME BORNERT

Abstention : 5 voix, M GRAUFFEL – M WINKEL – M LUX – MME JUNG – M STEINMETZ-BORNERT

Contre les travaux d'extension : 2 voix, M BRION – MME JACOBY

DCM 2016-06

ACCEPTATION D'UNE PARTICIPATION PAR UN DON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2242-1,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le don de 6 638,00 € de M STEINMETZ-BORNERT Gérard

AUTORISE le Maire à émettre le titre de recettes.

Adoptée par 7 voix pour :

4 abstentions: M JOST – M GRAUFFEL – M WINKEL- M STEINMETZ-BORNERT

DCM 2016-07

ENGAGEMENT DES DEPENSES avant le vote du budget primitif 2016

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

VU l'acquisition de tablettes informatique pour l'école,

VU le remplacement de la sono à l'église prévue par la DCM 2015-04 du 2 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à mandater les factures d'investissement correspondantes avant le vote du budget 2016 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2016.

Le Maire

Pascal WICKER